PREMIERE DEMANDE CARTE D'IDENTITE POUR UN MAJEUR

Pièces à fournir :

Si le demandeur possède un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans

Si le demandeur ne possède <u>pas</u> de passeport sécurisé valide ou en possède un périmé depuis plus de 2 ans

Formulaire de demande

à retirer à l'Hôtel de Ville ou Mairie du nord

à remplir directement sur place

Formulaire de demande

à retirer à l'Hôtel de Ville ou Mairie du nord à remplir directement sur place

2 photos d'identité conformes aux normes

format 35x45mm

la tête nue et de face

sans traces ni pliures

2 photos d'identité conformes aux normes

format 35x45mm

la tête nue et de face

sans traces ni pliures

Copie du justificatif de domicile*(facture nominative de moins de 3 mois)

Si facture au nom de l'époux/épouse :

copie du livret de famille (partie époux/épouse)

ou copie intégrale de l'acte de mariage

Si hébergé par un tiers (y compris par un parent ou un concubin):

copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso)

attestation d'hébergement originale signée par le logeur Pour toute autre situation :

Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 30

Copie du justificatif de domicile* (facture nominative de moins de 3 mois)

Si facture au nom de l'époux/épouse :

copie du livret de famille (partie époux/épouse) ou copie intégrale de l'acte de mariage

Si hébergé par un tiers (y compris par un parent ou un concubin):

copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso) attestation d'hébergement originale signée par le logeur

Pour toute autre situation:

Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 30

* tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse géographique * tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse géographique

Copie intégrale de l'acte de naissance

originale de moins de 3 mois, avec filiation complète

à demander à la mairie du lieu de naissance, au service de l'état civil coutumier, au bureau de Wallis ou au district de naissance

Si le demandeur a été adopté :

copie intégrale de l'acte d'adoption

Copie d'un identifiant (document comportant une signature ou une photo d'identité) : permis, carte CAFAT, carte mutuelle, carte aide médicale, carte électorale etc.

Si le demandeur a été naturalisé français :

copie d'un document prouvant la nationalité française (Certificat de Nationalité Française ou décret de naturalisation)

Copie du passeport sécurisé du demandeur Page 3 (photo et signature)

<u>NB</u>: Si vous souhaitez faire apparaître un deuxième nom sur votre carte nationale d'identité (nom d'épouse ou de veuve), merci de fournir une copie d'acte de mariage ou une copie d'acte de décès.

A savoir:

- Aucune photocopie ne sera faite par nos services;
- Le demandeur de la carte nationale d'identité doit résider sur la commune ;
- La présence du demandeur de la carte nationale d'identité est obligatoire lors du dépôt de la demande ainsi que celle de la personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur) ;
- La demande d'obtention d'une carte nationale d'identité est gratuite;
- Il n'y a aucune condition d'âge pour être titulaire d'une carte nationale d'identité ;
- Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité sécurisée est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

Dépôt des dossiers :

Hôtel de Ville 66 AVENUE DE LA VALLÉE - 98835 DUMBÉA

<u>Cellule des titres d'identité:</u> 41 40 31 / <u>identites@ville-dumbea.nc</u> Ouvert du lundi au vendredi

De 7h30 à 15h30 (14h30 le vendredi)